



# AVIS DE CONCOURS

## ENSEIGNANT(E) – RADIO (AEC)

No. K24-18-IEA  
Affichage interne - externe

### L'INSTITUTION KIUNA, CONÇUE PAR ET POUR LES PREMIÈRES NATIONS, MAIS OUVERTE À TOUS!

À Kiuna, nous avons pour objectif de démocratiser l'accès à l'enseignement postsecondaire pour les membres des Premières Nations. Notre centre d'études collégiales est aujourd'hui reconnu pour ses services éducatifs culturellement adaptés, qui se traduisent notamment par un environnement unique à l'intérieur duquel les programmes, les services aux étudiants, les ressources humaines, les méthodes d'enseignement et le matériel pédagogique tiennent compte de la culture et des traditions autochtones.

**Session :** Hiver 2025

**Statut d'emploi :** Contrat

**Lieu :** Kiuna, 1205, route Marie-Victorin, Odanak (Québec) J0G 1H0 et/ou Kanesatake (lieu exact à venir)

**Les cours se donnent en présentiel pour favoriser le succès de nos étudiants, le travail et la cohésion d'équipe.**

**Salaire annuel enseignant :** Le salaire annuel varie en fonction de la scolarité, de l'expérience reconnue et du statut d'emploi conformément à l'échelle en vigueur dans le *Manuel des conditions de travail du personnel enseignant du Conseil en éducation des Premières Nations et de Kiuna*.

#### Sommaire du programme :

L'objectif de cette attestation d'études collégiales intensive de 420 h en Radio est de permettre à l'étudiant d'exercer les fonctions de journaliste et/ou d'animateur dans un contexte de communication radiophonique destinée à une auditoire variée. Le programme vise à former des personnes aptes à exercer les fonctions de travail de :

- 1- Technicienne ou technicien en animation et production radiophoniques;
- 2- Journaliste.

Le bloc 1 amène l'étudiant à développer ses compétences en recherche d'information, en communication au public et en traitement de l'actualité; le bloc 2 couvre la réalisation d'entrevues et la technique de production sonore (balados); le bloc 3 couvre le volet reportage, production de bulletin de nouvelles et animation radio.

Kiuna, est à la recherche d'enseignants pour les charges de cours suivantes dans l'Attestation d'études collégiales (AEC) Radio :

- Recherche d'information – 45 h
- Communication au public – 45 h
- Traitement de l'actualité – 45 h
- Réalisation d'entrevues – 45 h
- Technique de production sonore – 60 h
- Reportage et présence radiophonique – 60 h
- Production de bulletins de nouvelles – 60 h
- Stage en radio communautaire – 60 h

#### Exigences recherchées

- Détenir un baccalauréat en communication, journalisme, ou tout autre domaine connexe
- Cinq (5) ans d'expérience dans la discipline
- Compétences en enseignement
- Bonne connaissance du milieu des Premières Nations pour en faire partie ou parce qu'ils y ont travaillé
- Excellente maîtrise de l'anglais à l'oral et à l'écrit

#### Conditions particulières

- **Il est à noter que cet affichage est pour l'enseignement de l'AEC Radio anglophone seulement**
- Il est possible de combiner plusieurs charges.
- L'emploi s'effectue sur les heures régulières de bureau du lundi au vendredi.
- Nous offrons des conditions de travail concurrentielles selon le type de contrat : assurance collective, fonds de pension, etc.
- La profession d'enseignant vous interpelle? Un programme de mentorat est en place pour vous aider dans votre intégration de la pédagogie au collégial.

**Fin de l'affichage : 6 août 2024, 16 h**

Afin de fournir des services qui répondent aux besoins de ses communautés membres par des gens compétents représentatifs de la population qu'il dessert, Kiuna favorise l'embauche des groupes désignés dans l'ordre suivant : 1) membre d'une Première Nation dont la communauté est membre du Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN), 2) membres d'une autre Première Nation, 3) membres d'un peuple autochtone, 4) autres.

**Pour postuler, veuillez faire parvenir votre candidature par courriel à : [emplois@kiuna.ca](mailto:emplois@kiuna.ca)**

*Nous remercions toutes les personnes ayant manifesté un intérêt pour ce poste et à noter que nous communiquerons qu'avec les personnes retenues.*

